

PROVINCE
de
HAINAUT

COMMUNE
de
HAM-SUR-HEURE-NALINNES

Royaume de Belgique

ETAT CIVIL

Extrait d'Acte de DECES N° 2

Le présent extrait est délivré exclusivement pour :

1. Cause d'indigence constatée le 19 par certificat de M. le Bourgmestre de
2. Renseignement administratif
3. Affaire militaire
4. Le Service de la Caisse d'Epargne et de Retraite
5. Allocations familiales
6. Servir en vertu de la loi Hypothécaire
7. Lois sociales
8. Pension de vieillesse
9. Chômage involontaire
10. Le Fonds national des Etudes
11. Dommage de guerre
12. Etre annoté aux registres de la population (A.R. 30-12-1900)
13. Servir en matière de pension militaire
14. Caisse de Prévoyance des ouvriers mineurs
15. Accidents de travail

Paraphé conformément à l'article 44 du Code Civil ⁽¹⁾

⁽¹⁾ seulement pour les pièces jointes au double des registres de l'état civil à déposer au Greffe du Tribunal.

Des registres de l'Etat Civil de cette Commune a été extrait ce qui suit :

Le dix janvier deux mille quatorze, est décédée à Ham-sur-Heure-Nalinnes(Jamioulx), rue du Sanatorium, 74 : **Denis Armande Ghislaine**, née à Jumet, le quatorze octobre mil neuf cent vingt-deux, domiciliée et résidant à Charleroi, rue Jonet, 75, divorcée en premières noces de **Cornez Oswald Arthur**, divorce transcrit le treize octobre mil neuf cent quarante-quatre, veuve en secondes noces de **Colijn Roger**, décédé le dix-neuf juin mil neuf cent septante-quatre

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré sur papier libre pour la raison reprise sous le numéro 7

Délivré le 13 janvier 2014.
L'Officier de l'Etat Civil,



Yvonne TOUSSAINT-MALLET

NOTE : Les extraits des registres de l'état civil destinés à l'intérieur du Royaume ne doivent plus être légalisés (loi du 2 juin 1894)